RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MHUAT)

DIRECTION DES OPÉRATIONS URBAINES

AVIS INTERNATIONAL DE PREQUALIFICATION

n° 28/CPMP/MHUAT/2026

PRÉSÉLECTION D'ENTREPRISES OU DE GROUPEMENTS D'ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD CHEIKH ZAYED À NOUAKCHOTT

Boulevard d'entrée de Nouakchott par la route nationale RN2 – Carrefour Barrad / Carrefour Alqods – Linéaire d'environ 7 km

IMPORTANT – CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Tout candidat ne justifiant pas (i) d'au moins une référence achevée d'aménagement de boulevard ou d'axe routier majeur en milieu urbain et (ii) d'une expérience significative en assainissement pluvial urbain, appuyées par des attestations vérifiables, sera éliminé sans examen des autres critères. Les références limitées à des routes interurbaines ou rurales, à des terrassements ou à des bâtiments ne seront pas considérées comme suffisantes.

1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le présent avis fait suite à la publication du Plan Prévisionnel de Passation des Marchés (PPM) 2026 (actualisation n°15), paru sur le site www.marchespublics.gov.mr, Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT), agissant en qualité de Maître d'Ouvrage à travers sa Direction des Opérations Urbaines, envisage la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard d'entrée de la ville de Nouakchott par la route nationale RN2, entre le carrefour Barrad et le carrefour Alqods, dénommé Boulevard Cheikh Zayed.

Le présent avis international de préqualification a pour objet de présélectionner des entreprises ou groupements d'entreprises, nationaux ou internationaux, disposant d'une expérience confirmée et des capacités techniques, financières, humaines, matérielles et organisationnelles nécessaires à la réalisation d'un projet urbain intégré, complexe et de grande ampleur, à exécuter sous circulation.

Les candidats présélectionnés seront invités ultérieurement à participer à la consultation relative à l'exécution des travaux, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur et à la procédure qui sera retenue par le Maître d'Ouvrage.

La présente procédure ne constitue ni une attribution de marché ni un engagement du Maître d'Ouvrage à lancer la consultation ou à attribuer tout ou partie des travaux.

2. Contexte et objectifs du projet

Le Boulevard Cheikh Zayed constitue l'un des principaux axes d'entrée de Nouakchott. Il assure une fonction majeure de liaison entre les secteurs nord de l'agglomération, l'aéroport international et les zones centrales de la capitale. Au-delà de sa fonction circulatoire, il est appelé à devenir une entrée urbaine de premier plan, représentative de l'image de la capitale, combinant performance des déplacements, qualité des espaces publics, paysage, sécurité et desserte des activités riveraines.

Les études d'aménagement (Esquisse, Avant-Projet, Projet et Dossier de Consultation des Entreprises) sont en cours dans le cadre du marché n° 1907/PI/038/CPMP/MHUAT/2026. Le dossier d'Avant-Projet a été établi en octobre 2026.

Le projet poursuit notamment les objectifs suivants :

- renforcer la capacité et améliorer le fonctionnement de l'axe ;
- hiérarchiser les circulations de transit et de desserte locale ;
- améliorer la sécurité routière et le fonctionnement des carrefours ;
- intégrer le transport collectif (voie réservée aux bus, stations et priorité aux carrefours) ;
- organiser les accès riverains et le stationnement ;
- créer des cheminements piétons et cyclables continus et une promenade urbaine qualitative ;
- améliorer le paysage et l'image de l'entrée de la capitale ;
- assurer une gestion efficace des eaux pluviales ;
- rationaliser, protéger ou déplacer les réseaux concessionnaires en conflit avec le projet ;
- moderniser l'éclairage public et la signalisation ;
- réaliser les travaux en maintenant, autant que possible, la circulation et l'accessibilité des activités riveraines.

3. Consistance indicative des travaux

3.1 Profil d'aménagement de référence

Le profil de référence est organisé autour d'une plateforme d'environ 68,80 m, adaptée localement aux contraintes d'emprise. Il comprend notamment : une chaussée principale à 2 × 3 voies, un terre-plein central paysager, des voies latérales de desserte, des zones de stationnement, des bandes paysagères et techniques, des pistes cyclables, de larges trottoirs et promenades piétonnes, des aménagements dédiés au transport collectif, des traversées piétonnes sécurisées et des carrefours réaménagés.

Le parti définitif et certaines caractéristiques pourront évoluer à l'issue des études de Projet.

3.2 Principales composantes

Sans que cette liste soit exhaustive, les travaux comprendront les catégories suivantes :

Composante	Travaux indicatifs
Installation et préparation	Installations de chantier, signalisation et sécurisation des zones de travaux, déviations provisoires, démolitions et déposes, libération des emprises.
Voirie et chaussées	Terrassements, purges, remblais, couches de forme, de fondation et de base, revêtements bitumineux, bordures et caniveaux ; réhabilitation, renforcement et élargissement des chaussées existantes ; voies latérales, stationnements, raccordements et rétablissement des accès riverains.
Carrefours et sécurité routière	Réaménagement des carrefours (giratoires et/ou intersections régulées selon les solutions retenues), îlots séparateurs, traversées piétonnes, dispositifs de modération des vitesses, signalisation horizontale et verticale, équipements de sécurité.
Assainissement pluvial	Collecteurs principaux et secondaires de grand diamètre, regards, avaloirs, branchements, ouvrages de raccordement, bassins ou ouvrages de stockage éventuels, stations de pompage et conduites de refoulement si nécessaire, raccordement aux exutoires.
Réseaux concessionnaires	Protection, déplacement ou rétablissement des réseaux d'eau potable, électricité, télécommunications et assainissement ; fourreaux, chambres et regards techniques, traversées sous chaussée ; coordination permanente avec les concessionnaires.
Éclairage public	Réseaux d'alimentation, fourreaux et chambres, candélabres et luminaires LED, armoires de commande, mise à la terre et protections ; éclairage des chaussées, voies latérales, promenades et carrefours.
Aménagement urbain et paysager	Trottoirs et promenades, pistes cyclables, revêtements qualitatifs, plantations d'alignement, palmiers et arbres d'ombrage, espaces verts, réseaux d'irrigation, protection des plantations, mobilier urbain.

3.3 Conditions d'exécution

Les travaux seront réalisés sur un axe urbain majeur qui devra continuer à assurer ses fonctions de circulation et de desserte pendant toute la durée du chantier. L'entreprise devra être en mesure d'organiser les travaux par sections, de maintenir un niveau de service compatible avec le trafic, d'assurer l'accès aux propriétés, commerces et équipements, de réaliser les travaux de réseaux avant les aménagements définitifs et d'intervenir simultanément sur plusieurs fronts.

La durée globale envisagée pour les travaux est de l'ordre de **douze (12) à seize (16) mois**, à confirmer dans le Dossier d'Appel d'Offres. La consistance définitive, les quantités, plans, spécifications techniques et conditions d'exécution seront précisés dans ce dossier.

4. Candidats visés et groupements

Le présent avis international de préqualification s'adresse à des entreprises de travaux publics de premier rang, nationales ou internationales, ayant une expérience démontrée dans l'exécution de projets urbains intégrés de complexité et d'importance comparables, disposant d'une organisation structurée et d'une expérience avérée de la coordination de plusieurs corps d'état en milieu urbain sous circulation.

Les candidatures peuvent être présentées individuellement ou en groupement d'entreprises. En cas de groupement :

- le dossier précise le mandataire, la composition du groupement, la répartition indicative des responsabilités et les domaines d'intervention de chaque membre ;

- chaque membre produit ses documents administratifs ainsi que les références correspondant aux prestations qu'il est appelé à exécuter ;
- les références des membres sont appréciées de manière complémentaire, démontrant une expérience complète de projets urbains comparables ;
- le mandataire doit lui-même justifier d'une expérience significative dans la conduite de grands travaux routiers ou d'infrastructures urbaines ;
- une même entreprise ne peut participer à plus d'une candidature, que ce soit individuellement ou en tant que membre d'un groupement.

5. Critères éliminatoires

5.1 Éligibilité administrative et juridique

Le candidat (et chaque membre en cas de groupement) fournit les statuts, le registre de commerce, l'identification fiscale, l'attestation de non faillite datant moins de six mois pour les entreprises étrangères, les pouvoirs du signataire (pour chaque membre en cas de groupement). L'absence de pièces essentielles ou une situation d'inéligibilité entraîne l'élimination.

5.2 Expérience similaire obligatoire

La qualité et la similarité des références constituent le critère principal de la présélection. Est considérée comme référence similaire une opération achevée ou substantiellement achevée au cours des quinze (15) dernières années, comportant une part significative des composantes suivantes :

- aménagement, réaménagement, construction d'un boulevard, ou d'une avenue structurante en milieu urbain, d'un linéaire d'au moins 5 km ou d'importance technique et financière équivalente ;
- chaussées urbaines importantes : renforcement, élargissement et/ou création de voies multiples ;
- assainissement pluvial urbain : collecteurs, regards, avaloirs, ouvrages hydrauliques et, le cas échéant, pompage ou relevage ;
- déplacement, protection ou coordination de réseaux concessionnaires en site urbain ;
- éclairage public, trottoirs, pistes cyclables, stationnements, mobilier urbain, signalisation et équipements de sécurité ;
- aménagement paysager et plantations à l'échelle d'un grand axe urbain ;
- organisation et phasage de travaux sous circulation, avec maintien des accès riverains.

NB :Les document justifiant la consistance des travaux sont à fournir (attestation du maitre d'ouvrage ou tous autre document à l'appui).

Les documents établis dans une langue autre que le français ou l'arabe doivent être accompagnés de leur traduction légalisée.

SERONT ÉLIMINÉS :

- les candidats ne présentant aucune référence achevée d'aménagement de boulevard ou d'une avenue structurante en milieu urbain ;
- les candidats dont les références se limitent à des routes interurbaines ou rurales sans composantes urbaines comparables ;
- les candidats ne démontrant aucune expérience significative en assainissement pluvial urbain ;
- les candidats dont les références ne sont pas justifiées par des attestations, certificats de bonne exécution, procès-verbaux de réception accompagnés des documents contractuels vérifiables
- les candidats ne satisfaisant pas au seuil minimal de chiffre d'affaires défini à l'article 5.3 ;
- les candidats ayant fait une fausse déclaration.
- Les candidats dont les références ne sont pas délivrées par des maitre d'ouvrage publics ou parapublique.

5.3 Seuil minimal de capacité financière

Le candidat justifie d'un chiffre d'affaires annuel moyen, certifié par un expert-comptable agrée dans leur pays d'origine ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres documents acceptables par l'Autorité contractante, calculé sur les cinq (5) derniers exercices clos, au moins égal à **un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) MRU** ou à son équivalent en devise.

Pour un groupement, ce seuil est apprécié de manière cumulée, sous réserve que le mandataire en représente au moins 50 % et que chacun des autres membres significatifs en représente au moins 20 %.

6. Critères d'évaluation et méthode de présélection

La présélection sera conduite en trois étapes successives :

Étape	Objet	Résultat
Étape 1	Vérification de l'éligibilité administrative et juridique (art. 5.1)	Conforme / Non conforme
Étape 2	Vérification des critères éliminatoires : expérience similaire, assainissement pluvial, justification des références, chiffre d'affaires (art. 5.2 et 5.3)	Qualifié / Éliminé
Étape 3	Notation technique des candidats qualifiés selon la grille ci-après	Note sur 100 et classement

Grille de notation (étape 3) :

Critère	Éléments appréciés	Points
Expérience générale en grands travaux routiers et urbains (15 dernières années)	Nombre, montant et complexité des projets	20
Références similaires au Boulevard Cheikh Zayed	Similarité, linéaire, montant, rôle réellement exécuté	30
Expérience en assainissement pluvial, drainage et pompage	Gros diamètres, ouvrages, stations de relevage	20
Éclairage public, réseaux urbains et aménagements paysagers	Directement ou via un membre spécialisé	5
Capacité financière	Chiffre d'affaires, Solidité, trésorerie	5
Effectif des employeurs	Nombre, diversification des profils et capacité réelle de mobilisation	5
Moyens matériels et logistiques	Adéquation et capacité réelle de mobilisation	5
Organisation, délai et travaux sous circulation	Note méthodologique succincte	5
Qualité, hygiène, sécurité et environnement	Systèmes, certifications ISO, résultats HSE	5
TOTAL		**100**

Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à **60/100** seront présélectionnés, le Maître d'Ouvrage envisage de présélectionner un nombre des candidats suffisant pour assurer une concurrence réelle.

6.1 Précisions sur les critères

Personnel d'encadrement

Seront notamment appréciés les profils suivants (désignation nominative non obligatoire à ce stade) : Directeur de projet / Directeur de travaux ; Conducteur principal de travaux routiers ; Ingénieur routes et chaussées ; Ingénieur hydraulicien / assainissement ; Ingénieur électromécanicien (ouvrages de pompage) ; Ingénieur réseaux / VRD ; Ingénieur électricité / éclairage public ; Responsable topographie; Responsable laboratoire et contrôle qualité ; Responsable HSE ; Spécialiste gestion de la circulation ; Responsable des aménagements paysagers.

Moyens matériels

Sera apprécié le matériel suivant : centrale d'enrobage ou accès garanti, finisseurs, niveleuses, compacteurs, bulldozers, chargeuses, pelles hydrauliques, camions, citernes ; moyens de blindage, de levage et d'épuisement, équipements de pose de conduites de gros diamètre ; stations totales, GNSS, laboratoire de chantier. L'analyse portera sur la capacité réelle de mobilisation plutôt que sur la seule propriété.

Organisation et délai

Note succincte (5 pages maximum) présentant la compréhension des contraintes du chantier, le nombre de fronts pouvant être ouverts simultanément, la stratégie de maintien de la circulation et de coordination des réseaux concessionnaires, les modalités d'approvisionnement et les dispositions permettant de respecter le délai.

Historique contractuel

La commission se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents et l'historique contractuel, notamment les contrats résiliés pour faute, les retards importants et pénalités significatives imputables au candidat, les litiges en cours et tout abandon de chantier. Ces éléments pourront conduire à une minoration de la note, voire à l'élimination en cas de manquements graves.

7. Composition du dossier de candidature

Le dossier, rédigé en langue française, paginé et organisé selon l'ordre ci-dessous, comprend :

N°	Pièce	Modèle
1	Lettre de candidature signée par le représentant habilité (ou le mandataire du groupement).	Annexe 1
2	Fiche d'identification du candidat et de chaque membre du groupement	Annexe 2
3	Documents administratifs et juridiques (art. 5.1) et pouvoirs du signataire	—
4	Déclaration de groupement ou lettre d'intention signée par tous les membres (joindre les pouvoirs de signature) sera fourni, précisant le mandataire et la répartition des rôles	—
5	Présentation générale, organisation et actionnariat de l'entreprise	—
6	États financiers certifiés des cinq derniers exercices	Annexe 3
7	Tableau des références générales des quinze dernières années	Annexe 4
8	Fiches détaillées des références similaires, accompagnées des attestations de bonne exécution ou PV de réception et page de garde et page signataires de contrat	Annexe 5
9	Liste du personnel d'encadrement mobilisable conformément à l'annexe 6	Annexe 6
10	Liste des principaux moyens matériels	Annexe 7
11	Note succincte sur l'organisation envisagée et les travaux sous circulation	—
12	Présentation du système qualité et HSE ; certifications détenues	—

N°	Pièce	Modèle
13	Déclaration sur l'honneur relative aux litiges, contrats résiliés et exactitude des informations	Annexe 8

Chaque référence précise au minimum : le Maître d'Ouvrage, le pays et la localisation, l'objet et la nature des travaux, le montant, le linéaire ou les principales quantités, les dates de démarrage et d'achèvement, le rôle exact du candidat (titulaire, mandataire, cotraitant, sous-traitant, avec sa part en %) et les coordonnées permettant la vérification.

8. Présentation et dépôt des candidatures

Les dossiers sont remis en un (1) original et trois (3) copies, accompagnés d'une version numérique (clé USB, format PDF), sous pli fermé portant uniquement la mention :

« Avis de préqualification /Présélection d'entreprises pour les travaux d'aménagement du Boulevard Cheikh Zayed – À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture »

Adresse de dépôt : à l'adresse suivante **: Commission des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire – KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél** : **41765527, Adresse mail : mboye@gov.mr** Nouakchott, Mauritanie au plus tard le **jeudi 31 décembre 2026 à 12 H** TU. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le **jeudi 31 décembre 2026 à 12 H 05 minutes** TU, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse *:* A Monsieur le président de la Commission de passation des marchés publics – MHUAT (CPMP-MHUAT), KSAR OUEST lot n 58 : **C extension château d'eau ; Tél** : **45240149, Adresse mail : mboye@gov.mr,** Nouakchott, Mauritanie.

9. Renseignements complémentaires

Les demandes d'éclaircissement sont adressées par écrit, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date limite de dépôt, à :

Direction des opérations urbaines : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire Email : m.tourad@yahoo.fr, mboye@gov.mr
Ces demandes sont à envoyer aussi à l'adresse mail suivant : **mboye@gov.mr**

10. Réserves du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit :

- de demander des compléments ou clarifications, sans que ceux-ci puissent modifier la substance de la candidature ;
- de vérifier directement toute référence ou information déclarée auprès des maîtres d'ouvrage concernés ;
- d'adapter le nombre de candidats présélectionnés ou de ne retenir aucune candidature si les conditions de qualification ne sont pas satisfaites ;
- de donner suite ou non à la procédure de passation des marchés correspondants.

La participation au présent avis international de préqualification ne donne droit à aucune indemnité. Toute information inexacte ou déclaration trompeuse entraîne le rejet de la candidature.

Fait à Nouakchott, le …… 2026

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

ANNEXE 1

Modèle de lettre de candidature

[En-tête du candidat]

……, le …… 2026

À Monsieur le Président la commission de passation des marchés publics du MHUAT……

Objet : Avis international de préqualification n° ……/MHUAT/DOU/2026 – Présélection d'entreprises pour les travaux d'aménagement du Boulevard Cheikh Zayed

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, …… [raison sociale], agissant [individuellement / en qualité de mandataire du groupement composé de ……], avons l'honneur de vous faire part de notre intérêt pour la réalisation des travaux d'aménagement du Boulevard Cheikh Zayed à Nouakchott.

Nous déclarons avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de l'Avis d'Appel de préqualification susvisé et les accepter sans réserve. Nous certifions l'exactitude des informations et documents joints à notre dossier et autorisons le Maître d'Ouvrage à procéder à toute vérification utile auprès des maîtres d'ouvrage cités en référence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nom, qualité, signature et cachet

ANNEXE 2

Fiche d'identification du candidat

(À remplir par le candidat et par chaque membre du groupement)

Raison sociale	
Forme juridique	
Pays d'immatriculation	
N° registre de commerce	
N° d'identification fiscale	
Date de création	
Adresse du siège	
Représentant légal (nom, fonction)	
Signataire habilité (nom, fonction)	
Téléphone / e-mail	
Rôle dans le groupement (mandataire / membre)	
Domaines d'intervention envisagés	
Certifications (ISO 9001, 14001, 45001…)	

ANNEXE 3

Données financières

Montants en MRU (ou en devise avec contre-valeur en MRU au taux de la BCM à la date de l'avis).

Rubrique	Exercice N-5	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Moyenne
Chiffre d'affaires						
Résultat net						
Capitaux propres						
Total actif						
Actif circulant						
Dettes à court terme						
Lignes de crédit disponibles						

ANNEXE 4

Tableau des références générales (15 dernières années)

N°	Intitulé du projet	Maître d'Ouvrage	Pays / ville	Montant (MRU)	Période	Rôle et part (%)

ANNEXE 5

Fiche de référence similaire

(Une fiche par référence, accompagnée de l'attestation de bonne exécution ou du PV de réception et page de garde et page signataires de contrat)

Intitulé du projet	
Maître d'Ouvrage et contact (nom, téléphone, e-mail)	
Maître d'Œuvre / bureau de contrôle	
Pays et localisation	
Montant total du marché	
Part exécutée par le candidat (%)	
Rôle (titulaire, mandataire, cotraitant, sous-traitant)	
Dates de démarrage et de réception	
Linéaire et profil en travers	
Chaussées (surface, structure)	
Assainissement pluvial (diamètres, linéaire, ouvrages, pompage)	
Réseaux concessionnaires traités	
Éclairage public (nombre de points lumineux)	
Aménagements paysagers et urbains	
Travaux sous circulation (oui / non, dispositions)	
Justificatifs joints	

ANNEXE 6

Personnel d'encadrement mobilisable

Fonction	Nom	Diplôme	Années d'expérience	Projets similaires
Directeur de projet / travaux				
Conducteur principal travaux routiers				
Ingénieur routes et chaussées				
Ingénieur hydraulicien / assainissement				
Ingénieur électromécanicien				
Ingénieur réseaux / VRD				
Ingénieur éclairage public				
Responsable topographie				
Responsable laboratoire / qualité				
Responsable HSE				
Spécialiste gestion de la circulation				
Responsable aménagements paysagers				

ANNEXE 7

Principaux moyens matériels

Désignation	Nombre	Marque / capacité	Année	Statut (P / L / E)*
Centrale d'enrobage				
Finisseur				
Niveleuse				
Compacteur				
Bulldozer				
Chargeuse				
Pelle hydraulique				
Camion benne				
Citerne à eau				
Grue / moyen de levage				
Matériel de blindage				
Pompes d'épuisement				
Station totale / GNSS				
Laboratoire de chantier				

** P : propriété – L : location longue durée – E : engagement de mise à disposition (joindre le justificatif).*

ANNEXE 8

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), ……, agissant en qualité de …… de la société ……, déclare sur l'honneur que :

- la société n'est ni en état de faillite, de liquidation judiciaire ou de règlement judiciaire, ni frappée d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- la société est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales ;
- aucun marché n'a été résilié pour faute de la société au cours des cinq (5) dernières années, à l'exception de : …… ;
- les litiges et contentieux en cours sont les suivants : …… ;
- la société ne participe à aucune autre candidature au titre du présent avis ;
- l'ensemble des informations fournies dans le dossier est exact et sincère.

Je reconnais que toute fausse déclaration entraîne le rejet de la candidature, sans préjudice des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à ……, le …… 2026

Signature et cachet